



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 62790

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation très préoccupante du Tibet au regard de l'oppression chinoise et en particulier sur le nombre important de prisonniers d'opinion, condamnés à de très longues peines. La culture même de ce pays est aujourd'hui menacée de disparition. Elle lui demande de quelle façon le Gouvernement français entend faire pression auprès des autorités chinoises pour que les droits de l'homme soient respectés au Tibet.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont attachées au respect des droits de l'homme au Tibet. La France et ses partenaires européens suivent avec une attention toute particulière les situations de violation des Droits de l'homme dans cette région et saisissent régulièrement l'occasion (à la commission des droits de l'homme, dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, ou lors de rencontres bilatérales) d'appeler les autorités chinoises à la préservation de l'identité culturelle et religieuse tibétaine et au respect des droits individuels et collectifs. Face à la détérioration de la situation des droits de l'homme en Chine, l'Union européenne a rendu publics les domaines précis dans lesquels elle attend des progrès concrets. S'agissant plus spécifiquement du Tibet, l'Union demande le respect par les autorités chinoises des droits culturels et des libertés religieuses au Tibet, l'arrêt de la campagne dite « d'éducation patriotique » dans les monastères, la libération d'un certain nombre de prisonniers ainsi que l'accès d'une délégation indépendante auprès du jeune Panchen Lama reconnu par le Dalai Lama. Au niveau national, des démarches du ministre des affaires étrangères en marge de la réunion des ministères de l'ASEM (Asia-Europe Meeting/dialogue Europe-Asie) à Pékin les 24 et 25 juin 2001 et de l'ambassadeur de France en Chine au cours d'une mission récente au Tibet ont permis d'attirer l'attention des autorités chinoises sur le souhait des autorités françaises de voir rapidement intervenir des libérations de prisonniers de conscience tibétains.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62790

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3601

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4368